

Les notaires de
La Tour d'Aigues
sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Louis Sauvecane (1607-1661) ¹

Prise en notes : Thomas SPINOSA ²

Description :

3 E 69/209 :

1608 : Deux partages, un contrat de mariage et un testament.

3 E 69/243 :

1643 : Un contrat de mariage et un testament.

¹ . Registres 3 E 69/208 à 255.

² . Site : [Prat Généalogie](#)

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

**3 E 69/209
Louis Sauvecane**

1608

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants ³.

1608

f° 210 :

Division et partage entre Claire Jourdan et les hoirs de Marie Jourdan de Cabrières-d'Aigues

Le 05/03/1608, étant donné qu'il y a environ douze ans, division et partage a été fait de tous les biens de feu Guillaume Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), entre Claire et Marie Jourdan, filles légitimes dudit feu Guillaume, femmes de Jean Orcière et de Jacques Périn, dudit lieu, suivant l'arpentage et arbitrage faits par feus Pierre Allaisse et Isnard Jourdan, dudit lieu, dont deux parts égales avaient été faites.

Depuis, les parties en ont joui sans avoir fait rédiger ledit partage, et à cause de cela un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre ledit Orcière, demandant que l'acte soit rédigé, et ledit Périn, en qualité de père et administrateur de Jean Périn son fils et hoir universel de ladite Marie Jourdan.

Ont comparu lesdits Jean Orcière et Jacques Périn en ladite qualité, lesquels souhaitant éviter un procès ont décidé de passer l'acte de partage.

³ . Publication à paraître.

f° 471 :

Division et partage passé entre Louise, Marguerite, Pasquette et Isabeau Jourdan, sœurs, filles et héritières testamentaires de feu Isnard Jourdan de Cabrières-d'Aigues

Le 16/04/1608, étant donné que feu Isnard Jourdan, vivant ménager de Cabrières-d'Aigues (84), a fait son testament reçu par M^e Charles Augier, notaire dudit lieu, par lequel il a institué pour héritiers universels Louise, Pasquette, Marguerite et Isabeau Jourdan, ses filles, toutes quatre à parts égales, femmes ladite Louise de Mathieu Durand, Marguerite de Louis Ripert et ladite Pasquette étant morte depuis « *long temps* » déjà, dont ledit Durand est curateur de l'héritage, et enfin ladite Isabeau, vivante femme d'Isnard Jourdan, fils de Brunet, pour les hoirs de laquelle M^e Charles Augier, notaire dudit lieu, a été promu curateur.

Une division et partage fut fait sans avoir été écrit et plusieurs créanciers dudit héritage ont été colloqués sur certains biens sans distinction des parts, il a été demandé par ledit Durand de procéder au partage par écrit afin que personne ne soit lésé, ce qui a été accordé par les officiers dudit lieu le 10/05/1606.

Le partage a été fait par Louis Roux et Jean Pascal dudit lieu avec M^e Pascal Estienne, arpenteur, lesquels ont prêté serment entre les mains de François Magnan, baile dudit lieu, et ils ont fait quatre parts égales.

f° 551 :

Mariage entre Jean Olivier de Peypin-d'Aigues et Marguerite Furet dudit lieu

Le 22/06/1608, contrat de mariage entre Jean Olivier de Peypin-d'Aigues (84), fils d'Étienne et d'Antoinette Rouette, et Marguerite Furet dudit lieu fille de feu Durand et de Jeanne Dupuy vivante, dudit lieu.

L'époux est assisté et autorisé par ses père et mère, et l'épouse est assistée par sa mère et Mathieu Furet son frère.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse lui fait donation pour cause de noces d'une saumée de terre au droit qu'elle a sur une plus grande terre audit lieu, quartier du Fugellier, à prendre par travers où bon lui semblera, confrontant terre de Pierre et Michel Nicolas.

Il sera fait à l'épouse une robe de drap de maison à commons dépens entre Mathieu Furet et l'époux, ainsi qu'un aubergeon de même drap aux dépens de l'époux pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

Fut présent Daniel Furet qui donne à l'épouse 12 sols.

Fut présent Jean Furet qui donne un panau de blé annone payable à la récolte prochaine.

Fut présent Jacques Nicolas qui donne un panau de conségal à la récolte prochaine.

Fut présente Jeanne Furet qui donne à l'épouse un linceul estimé à 24 sols.

Fut présente Marie Furet qui promet de donner à la récolte 3 livres de chanvre. La mère ajoute en plus le chanvre tant mâle que femelle et les grains d'une souque [souche] de ladite chènevière.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 12 livres ; d'elle à lui 6 livres.

Fait et publié à Peypin-d'Aigues dans la fugaigne de la maison de Jacques Franchesquin.

En présence de M^e Claude Darbon et de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues.

[Signé : L Jourdan, Darbon]

[Note : le registre est en partie mangé, il est possible que ce soit un mariage protestant car il semble manquer les formules classiques du contrat de mariage catholique] ⁴

⁴ . Bernard APPY : Les noms des parties sont des noms de familles protestantes

f° 690 :Testament pour Catherine Roman veuve de
Pierre Gaillard

Le 15/09/1608 testament de Catherine Roman native de Saint-Martin-de-La-Brasque (84), veuve de Pierre Gaillard, de son vivant ménager, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans l'église Saint-Blaise de Saint-Martin-de-La-Brasque selon les rites protestants.

Elle lègue à Marguerite et Antoinette Gaillard ses filles et dudit feu Pierre la somme de 120 livres chacune, à payer par paies annuelles 20 livres à partir du jour de leur mariage, puis à la même date les années suivantes. Tant qu'elles vivront avec Jean Gaillard, leur frère et héritier de la testatrice, elles ne pourront lui demander aucun intérêt sur ledit legs. Et en cas de séparation, et si ledit Jean doit leur verser l'héritage, ce sera avec des intérêts au denier 16⁵. Elle lègue en plus à ses filles une toile et deux linceuls pour leur mariage. Elle approuve l'acte d'accord passé par son feu mari avec les hoirs de feu Marquet Roman pour ses droits dotaux, acte reçu chez feu M^e Jean Sauvecane, notaire de ce lieu, et accepte le legs qui lui a été fait par feu Constance Meynier sa mère, dans son testament reçu par M^e Codonneau, notaire de Pertuis, de 60 livres.

La testatrice lègue à Magdeleine Roman, sa sœur, femme de Pierre Bret, une robe de demie laine, et « *la melheur qu'elle a* ».

Elle lègue aussi à ses dites filles une robe et un aubergeon chacune dès son décès.

Elle nomme pour héritier universel Jean Gaillard, son fils. S'il meurt sans enfants légitimes, elle lui substitue ses filles à parts égales ou l'une d'elle si l'autre meurt. Si tous ses enfants meurent sans enfants légitimes, elle leur substitue Mathieu et Jean Roman, frères de la testatrice, ou leurs hoirs.

Acte fait et publié en ce lieu, dans la métairie dudit Jean Gaillard, quartier de Saint-Vincent. En présence de Toussaint Sauvecane, M^e Claude Gavaudan, M^e Claude Darbon, M^e Antoine Ange, Joseph Aubion tous de ce lieu, et Marquet Moutton de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Gavaudan, Darbon, Ange, T Sauvecane]

⁵ . Bernard APPY : 6,25 %.

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

3 E 69/243
Louis Sauvecane

1643-1644

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants ⁶.

1643

f° 271 :

Mariage entre Brunet Jouvent et Claire Guérin, tous de Cabrières-d'Aigues

Le 07/06/1643, contrat de mariage entre Brunet Jouvent, de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), fils de Daniel et de Catherine Roux, et Claire Guérin, fille de feu Jean et de vivante Jeanne Orcière, dudit lieu.

L'époux est assisté par ses père et mère. L'épouse est assistée par sa mère et par Bernard, Jean, Mathieu et Pierre Guérin ses frères. Ils promettent de se marier et « *sollemnizer en la forme de leur religion* » [ils sont donc protestants].

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, et la mère de l'épouse, ainsi que ses quatre fils promettent de les faire valoir à hauteur de 300 livres, outre ses meubles et agobilles qui seront estimés par des amis communs, et ce pour tous ses droits paternels et maternels. La mère et ses fils promettent de payer, 60 livres à la Saint-Michel et le reste par paies annuelles de 30 livres au même jour à partir de la Saint-Michel suivante. L'époux devra reconnaître les sommes.

Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage un habit complet à communs dépens des parties, que l'épouse confesse avoir déjà reçu d'où quittance. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Fut présent ledit Daniel Jouvent père de l'époux, lequel a promis à son fils de le faire cohéritier à parts égales avec Jacques, son autre fils, de tout son bien. Si ledit Daniel meurt

⁶ . Publication à paraître.

avant Catherine Roux, sa femme, il entend cependant qu'elle jouisse des fruits de son bien sa vie durant.

Fut présent Bernard Orcière, oncle de l'épouse, lequel a donné un plat d'étain et 21 sols.

Fut présent Pierre Orcière, oncle de l'épouse, lequel a donné une coupe de vin.

Fut présent Mathieu Fabry, lequel a donné 16 sols.

Fut présente Jeanne Sallen, laquelle a donné une chemise.

Fut présent Mathieu Orcière qui a donné 14 sols.

Fut présente Marie Appy ⁷ qui a donné une chemise neuve appréciée à 26 sols avec l'autre chemise ci-dessus.

Fut présente Catherine Orcière qui a donné une chemise neuve à 26 sols.

Fut présent Jean Fabry qui a donné 14 sols.

Fut présente Jaumette Veisonne qui a donné une chemise neuve à 26 sols.

Fut présent Mathieu Salenc qui a donné 14 sols.

Fut présent Jacques Salenc qui a donné 12 sols.

Le tout reçu et reconnu par l'époux.

Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison desdits Guérin, en présence de Mathieu Sallenc et M^e Daniel Sédallian, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

[Signé : M Sallen, B Orcière, M Fabre, Sallen]

En marge : Reconnaissance le 05/09/1650

f° 295 :

Testament pour Jacques Salenc, de Buoux,
habitant Cabrières-d'Aigues

Le 29/06/1643, testament de Jacques Sallenc, laboureur, natif de Buoux (84), fils des feus Pascal et Anne Chauvin, dudit Buoux, domicilié à Cabrières-d'Aigues (84), en bonne santé. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Jean de Roubians à Cabrières-d'Aigues dans les rites protestants.

Il lègue à Jean, Mathieu et Jacques Sallenc, frères, enfants de feu Pierre, dudit Cabrières-d'Aigues, ses trois neveux, la somme de 30 livres chacun, à payer par son héritière dans l'an de son décès.

Il lègue à Isabeau et Marguerite Sallenc, ses nièces, filles dudit feu Pierre, femmes de Bernard Guérin et de Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues, et à chacune 60 livres, soit 20 écus chacune, dans l'an de son décès.

Il lègue à Daniel Sallenc, son frère, de Buoux, qui n'a point d'enfant, tous « *les droictz, actions et raisons que son dit frère luy peut debvoir en fasson que soict* », ainsi que 3 livres.

Il lègue à Mathieu et Daniel Sallenc, ses neveux, fils de feu Jean, son autre frère, habitants de Lourmarin (84), à chacun la somme de 30 livres, à payer dans l'an de son décès.

D'autant que l'héritage du testateur consiste en 240 écus qui lui sont dus par lesdits Jean, Mathieu et Jacques Sallenc ses neveux, suivant le partage fait entre eux cette année, reçu par ce notaire, ledit testateur demande à ce que sa dite héritière paie les legs ci-dessus en cession sur ses neveux.

Il lègue à Pierre Sallenc, fils de feu Mathieu, frère du testateur, 30 livres payable dans l'an de son décès.

Il lègue à tous ses neveux et nièces 5 sols chacun.

Il nomme pour héritière universelle Jeanne Sallenc, sa nièce, fille dudit Pierre, femme de Pierre Orcière de Cabrières-d'Aigues, et à défaut d'elle, les enfants qu'elle aura.

Il nomme pour exécuteur testamentaire Bernard Orcière dudit lieu.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Candolle bourgeois, Alexandre Menard menuisier, Jean Meynier, Claude Martin cardeur à laine, François Arniaud, Louis Meynier, Louis Perrin dudit lieu.

[Signé : Candolle, C Martin, Pierre Esmyeu, J Meynier, A Menard, Louis Perrin, L Meinyer]

⁷ . Bernard APPY : Non identifiée. Les Marie APPY connues pour cette époque vivaient à Lacoste.